

GRAND
Circuit

une création originale

 AMÉLIORONS
LA VILLE



GRDF, accompagnateur de la rénovation énergétique

Des solutions en réponse au DPE et au PPPT

Le chauffage, 1^{er} poste de dépense en copropriété

Poser un diagnostic et identifier les différentes options



Mission de service public

Accompagnement de la rénovation énergétique

Volet technique et règlementaire de la chaudière

Un projet de rénovation se coconstruit

Copropriétaires - Conseil syndical - Syndic - Bureau d'étude - AMO - Architecte - ALEC - France Renov - ADIL - ...



copro.grdf.fr
09 69 36 35 34

Du lundi au vendredi de 8h à 17h
N° Cristal, appel non surtaxé



Alexis MOTTE
Chef de marché copropriété
alexis.motte@grdf.fr

CEGIBAT
L'expertise efficacité énergétique de GRDF

Hotline Cegibat

09 69 32 98 88
numéro non surtaxé

3 solutions aux besoins des copropriétés

I. Rénovation des chaudières individuelles

- Rénovation du conduit d'évacuation de fumée & chaudière Gaz THPE à condensation

II. Rénovation d'une chaufferie collective

- Chaufferie Fioul à **Chaufferie Gaz THPE à condensation**
- Ancienne chaufferie gaz à **Chaufferie Gaz THPE à condensation**
- Ancienne chaufferie gaz à **PAC Hybride**

III. Optimisation d'une chaufferie collective

- Les 10 gestes pour optimiser une chaufferie collective



AVANT 1945 - PETIT COLLECTIF « HBM »



Etiquette DPE - Immeuble HBM - Zone H1a (78)

Etat initial : Chaudière individuelle ,
bâti non rénové

Scénario étudié :

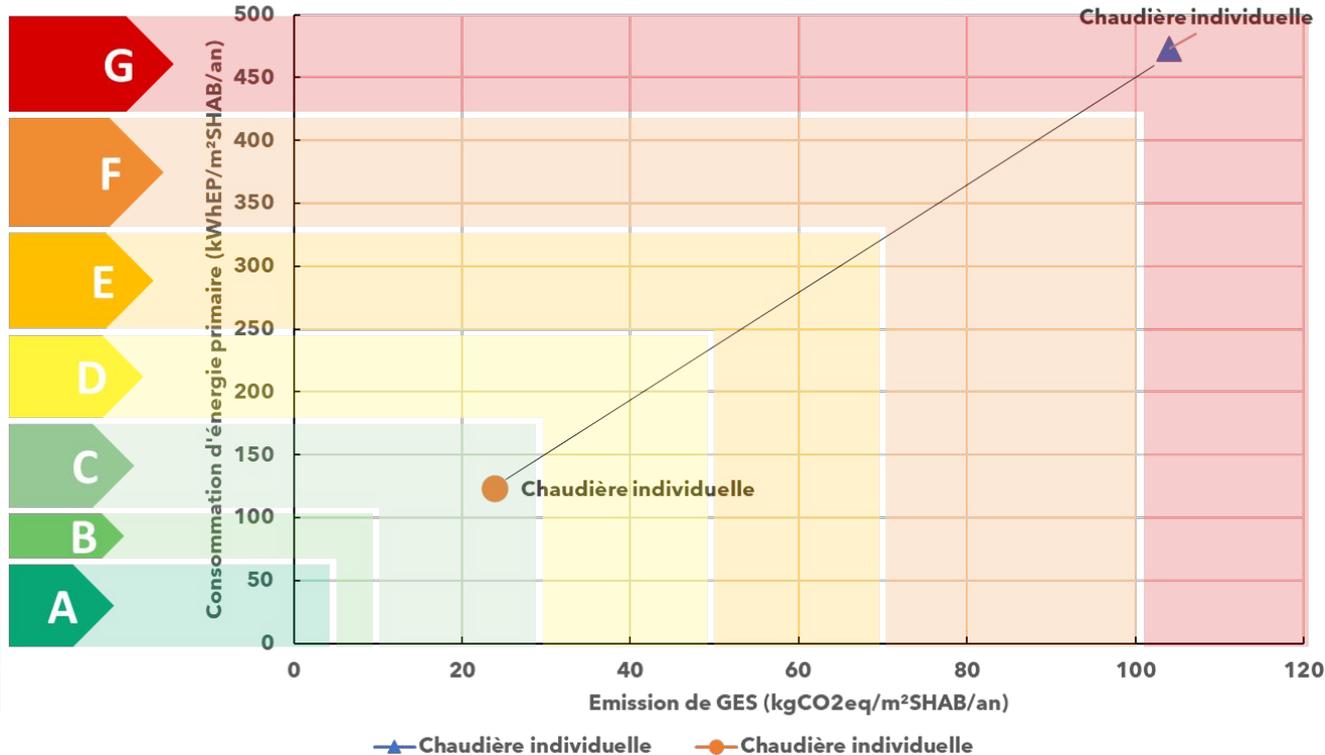
- Chaudière individuelle neuve
- bâti rénové

Investissement sur le bâti : 26 100 €/logt

Etiquette après travaux :

C

	Initial	Final	Gain
Facture €/an	8 595	3 156	- 63%
kWhEP/m ² /an	473	123	- 74%
kgCO ₂ /m ² /an	104	24	- 77%

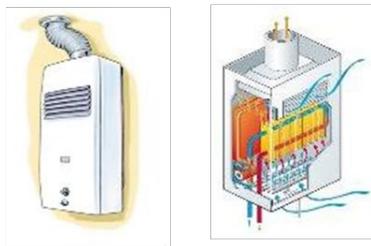


La rénovation des chaudières individuelles et du conduit de fumée

Anciennes générations

- Performances limitées
- Type B

STANDARD

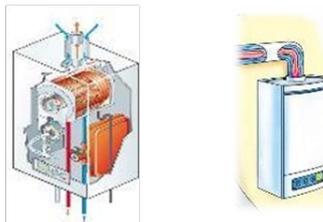


BASSE TEMPERATURE

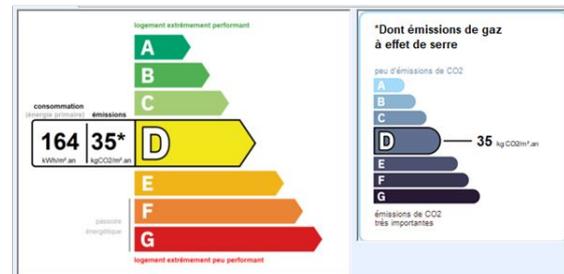
Nouvelles générations

- Performances élevées
- Type C

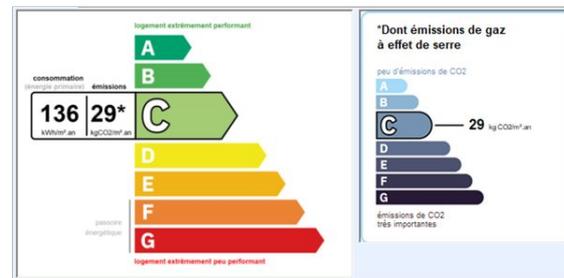
CONDENSATION



Jusqu'à - 30% de consommation*
Niveau de performance



Gain d'une classe sur l'étiquette énergie carbone du DPE**



* Selon l'ADEME, les chaudières à condensation peuvent vous permettre de diminuer votre consommation annuelle de 15 à 20 %. Ce chiffre peut même atteindre environ 30 % si votre chaudière actuelle a une quinzaine d'années ou plus

** Etude de cas sur une tour de 62 logements en zone H1c, construit en 1972, avec un passage de chaudières standard à des chaudières condensation. Modélisation selon DPEWin V5.

1946 - 1974 GRAND COLLECTIF « BARRE »



Etat initial : Chaudière fioul , bâti non rénové

Scénario étudié :

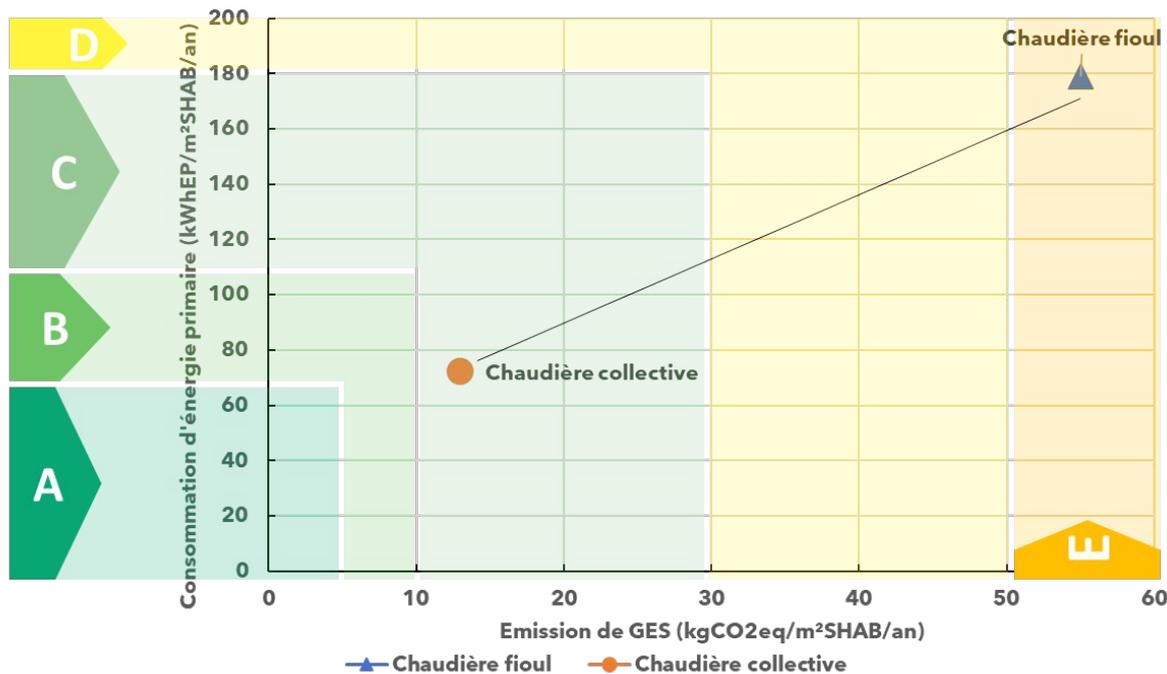
- Chaudière collective neuve ,
- bâti rénové

Investissement sur le bâti : 26 100 €/logt

C Etiquette après travaux :

	Initial	Final	Gain
Facture €/an	108 908	35 210	- 68%
kWhEP/m ² /an	179	72	- 60%
kgCO ₂ /m ² /an	55	13	-76%

Etiquette DPE - Immeuble Grand collectif - Zone H3 (13)



1972 - 1989 GRAND COLLECTIF « TOUR »



Etat initial : Chaudière collective , bati non rénové , système existant

Scénarios étudiés :

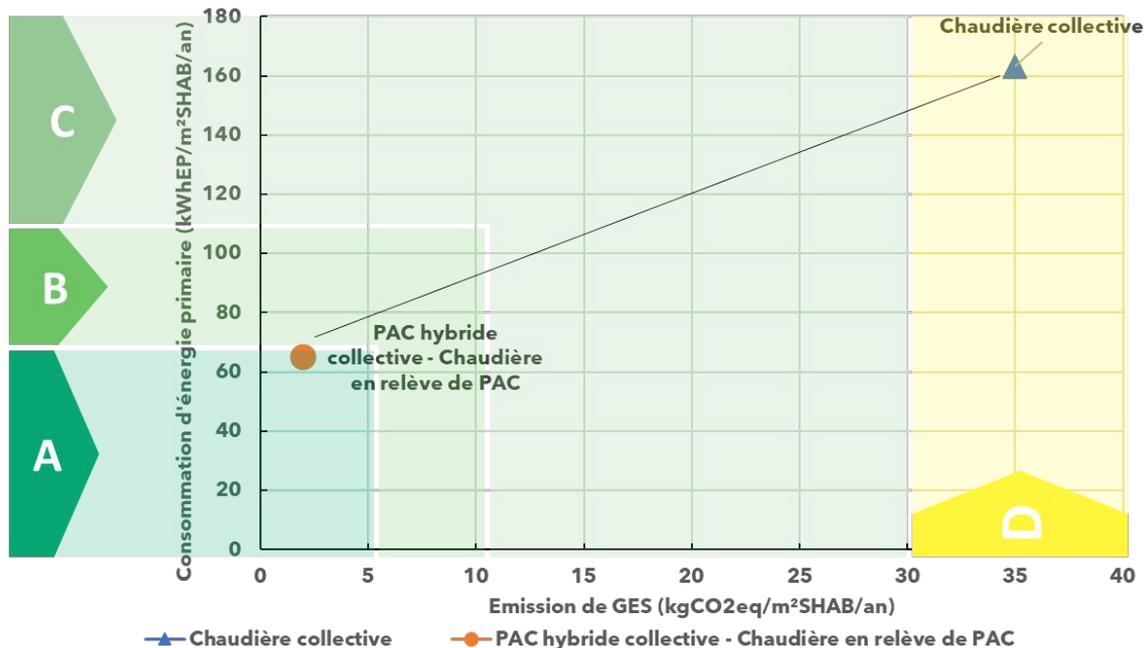
- PAC hybride collective
- Chaudière en relève de PAC
- bâti rénové

Etiquette après travaux :

A

	Initial	Final	Gain
Facture €/an	47 506	23 595	- 51%
kWhEP/m ² /an	163	65	- 60%
kgCO ₂ /m ² /an	35	2	- 94%

Etiquette DPE - Immeuble Tour - Zone H2b (37)



Optimisation d'une chaufferie collective

« Une étude menée conjointement par GRDF, un BET et un syndic pour des économies de 10 à 15% des consommations »

Recenser toutes les actions d'économies d'énergies immédiates



Julien Galli
Reon Ingénierie



Laurent Carlier
Syndic Clardim

10 gestes pour faire des économies d'énergie avec mon chauffage collectif



Voici quelques pistes à suivre pour rendre votre immeuble plus performant s'il est équipé d'un chauffage collectif au gaz. Appuyez-vous sur votre exploitant ou un professionnel qualifié pour les mettre en œuvre !



Dans la chaufferie

1 Etudier la pose d'une régulation programmable en chaufferie

Gain estimé :
5%
à 15%

La régulation programmable en fonction de la température extérieure, à l'aide d'une sonde, permet d'ajuster la température de l'eau de chauffage. La sonde extérieure doit être placée au Nord ou au Nord-Ouest, à 2,5 mètres au minimum au-dessus du sol et ne doit pas être influencée par une source de chaleur.

▶ Avec l'exploitant : Vérifier la présence d'un équipement de régulation/programmation du chauffage et dans la négative, étudier la possibilité de son installation.

2 Commencer la saison de chauffe au 1^{er} novembre

Gain estimé :
jusqu'à 12%

Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe, quand cela est possible et quand la température extérieure le permet. Pendant tout l'hiver, veiller à ne pas dépasser 19 °C en moyenne dans les logements.

▶ Avec l'exploitant : Faire régler la température de départ du chauffage en mettant en place une loi d'eau, c'est-à-dire une régulation en fonction de la température extérieure.

3 Faire contrôler les pressions en chaufferie

Gain estimé :
jusqu'à 10%

La pression du réseau hydraulique, et notamment la pression de gonflage du vase d'expansion, joue un rôle important dans le bon fonctionnement de l'installation.

▶ Avec l'exploitant : Faire contrôler à minima annuellement la pression de gonflage du vase d'expansion.

4 Faire contrôler les réglages du brûleur de la chaudière

Gain estimé :
2%

Le réglage du brûleur fait partie du contrat d'entretien et présente de nombreux avantages : meilleur rendement de production, diminution de la consommation de gaz, allongement de la durée de vie des équipements, diminution du risque de dégagement de monoxyde de carbone.

▶ Avec l'exploitant : S'assurer du contrôle de la combustion et de l'optimisation de l'excès d'air.

5 Faire vérifier le réglage des débits en chaufferie

Gain estimé :
jusqu'à 0,5%

Les sur-débits constatés dans les installations de chauffage ont un impact sur les consommations électriques des radiateurs mais aussi sur le rendement de la chaudière à condensation.

Sur la distribution

6 Prévoir le désembouage du réseau de chauffage

Gain estimé :
jusqu'à 15%

Des dépôts de tartre et des matières en suspension peuvent encombrer petit à petit les canalisations, modifier le débit d'eau chaude et générer une surconsommation jusqu'à 15%.

▶ Avec l'exploitant : Faire réaliser un désembouage (nettoyage des tuyauteries de l'ensemble de l'installation). Etudier la pose d'un adoucisseur ou d'un filtre magnétique.

7 Veiller à l'équilibrage du réseau de chauffage

Gain estimé :
10%
à 20%

C'est indispensable si vous constatez des différences de température importantes et systématiques entre les pièces d'un appartement ou les appartements de l'immeuble. Cela évitera que certains appartements soient sous-chauffés et d'autres surchauffés.

Ce déséquilibre peut être lié à un défaut d'isolation, à des émetteurs mal dimensionnés ou à un déséquilibre hydraulique.

▶ Avec l'exploitant : Réglage et éventuellement ajout d'organes d'équilibrage sur l'installation et calorifugeage.

Dans l'appartement

8 Équiper les radiateurs de robinets thermostatiques

Gain estimé :
jusqu'à 19%

Ils régulent la température de la pièce en agissant sur le débit d'eau passant dans le radiateur et évitent les surchauffes dans les pièces bien ensoleillées par exemple.

▶ Avec l'exploitant ou un professionnel : Faire installer des robinets thermostatiques.

9 S'équiper de mousseurs et de mitigeurs thermostatiques

Gain estimé :
5%

Pour l'eau chaude sanitaire, mousseurs hydro-économes et mitigeurs thermostatiques permettent de diminuer la consommation d'eau jusqu'à 30% et d'économiser de l'énergie.

▶ A faire : Privilégier les robinets thermostatiques pour la douche et la baignoire.

10 Purger les radiateurs

Si les radiateurs contiennent de l'air, ils chauffent mal ou pas du tout et sont bruyants. En règle générale, la purge des radiateurs est considérée comme une tâche d'entretien courant et incombant au locataire, avant la période de chauffe.

▶ A faire : En début de saison de chauffe, ouvrir le purgeur, situé en haut du radiateur à l'opposé de l'arrivée d'eau, pour évacuer l'air.

COMPATIBLE

Sans aucun réglage ni travaux, tous les équipements au gaz sont parfaitement compatibles

Une équipe dédiée à la copropriété et aux projets de rénovation



- Sobriété, suivre et réduire sa consommation d'énergie
- Identification des chaudières à rénover
- Partage d'information technique et réglementaire
- Accompagnement dans le parcours de rénovation
- Transition vers le gaz vert



copro.grdf.fr
09 69 36 35 34

Du lundi au vendredi de 8h à 17h
N° Cristal, appel non surtaxé



Alexis MOTTE
Chef de marché copropriété
alexis.motte@grdf.fr

CEGIBAT
L'expertise efficacité énergétique de GRDF

Hotline Cegibat

09 69 32 98 88
numéro non surtaxé

